Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle de réunion à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur MELIQUE Jacky

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Madame LOISELEUR Pascale donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Madame JAUNET Christelle

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Vice-Présidentes et Vice-Présidents.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

- Désignation du secrétaire de séance : **Jean-Marc DE LA BEDOYERE**
- Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire en date du 18 février 2021 : **Sans modification**

2021-BC-02-007 EVENEMENT « RENCONTRES ENTREPRISES ET TERRITOIRES » AVEC LA SOCIETE BLP (EXERÇANT SOUS LE NOM COMMERCIAL COTEO) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE – CONTRAT

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat ;

Article 2 : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2021, soit la somme de 6 000,00 euros TTC.

2021-BC-02-008 INITIATIVE OISE SUD – CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la nouvelle convention ;

Article 2 : d'INSCRIRE les crédits budgétaires y afférents dans le cadre du futur budget primitif 2021 (chapitre n°65).

2021-BC-02-009 - **DISPOSITIF « PROCH'EMPLOI » - CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'EMPLOI**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention pluripartite ;

Article 2 : d'INSCRIRE les crédits au budget primitif 2021, soit la somme de 3 328,50 € HT soit 3 994,20 € TTC.

2021-BC-02-010 – **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FRANCE A L'OCCASION DES 20ème JOURNEES DE LA ROSE**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :

Article 1 : -d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Institut de France dans le cadre de la 20ème édition des Journées de la Rose du 11 au 13 Juin 2021 ;

Article 2 : -d'INSCRIRE les crédits afférents aux dépenses envisagées du Budget principal 2021.